

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

WG13766

## PROJET

### NOTE CONCEPTUELLE

**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE THÈME DE 2015  
« ANNÉE DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DU  
DÉVELOPPEMENT EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2063  
DE L'AFRIQUE »**

**ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)  
21-23 JANVIER 2015**

## I. INTRODUCTION & CONTEXTE

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa vingt-troisième session ordinaire tenue les 26 et 27 juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), a déclaré 2015 **Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique**, pour marquer le vingtième Anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Beijing et de son Programme d'action (1995), le cinquième Anniversaire de la Décennie de la femme africaine (2010-2020), et le quinzième Anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette déclaration et ces événements et processus se complètent et constituent des cadres concrets pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'autonomisation de la femme africaine. Les gouvernements, les OSC et les autres partenaires devraient donc saisir cette occasion exceptionnelle pour proposer des actions concrètes et un plan d'action en utilisant ces cadres normatifs en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing et des activités connexes et de rendre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le thème de 2015 concrets et opérationnels .

L'Union africaine, en tant qu'acteur continental pour la promotion du développement durable et équitable, mène, seule ou en collaboration avec la communauté internationale, les Communautés économiques régionales (CER), le système des Nations Unies et les institutions nationales, diverses activités pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'autonomisation de la femme africaine. Depuis lors, l'Union africaine, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les États membres et les organes de l'Union africaine, et en partenariat avec le système des Nations Unies, et d'autres institutions, consent tous les efforts pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies sur l'égalité entre les hommes et les femmes et pour assurer la prise en compte de la dimension genre dans ses programmes continentaux et dans les programmes des États membres. L'objectif ultime de toutes ces initiatives est d'améliorer le statut socioéconomique et politique des femmes, de défendre leurs droits et de combler le fossé entre les hommes et les femmes en Afrique.

La vision de l'Union africaine devient de plus en plus une réalité pour les femmes africaines avec l'adoption de l'Agenda 2063 qui est le cadre continental pour le développement, et qui a pour priorités entre autres, l'édification d'une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel des femmes et des jeunes. Un des objectifs de L'Agenda 2063 est « la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie », en particulier dans les deux domaines prioritaires que sont (i) l'autonomisation des femmes et des filles et (ii) l'élimination de la violence et de la discrimination sexuelle. Cet objectif et les priorités correspondent à l'aspiration de l'organisation pour « Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel des femmes et des jeunes, et s'occupant de ses enfants ». Cette aspiration, cet objectif et ces priorités sont davantage amplifiés par le thème du Sommet de l'UA de 2015, « **Autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique** ». L'objectif,

les domaines prioritaires et le thème du Sommet de l'UA de 2015 rejoignent les conclusions de la Conférence régionale africaine d'évaluation de Beijing +20 où 45 pays africains ont réaffirmé leur attachement au Programme d'action de Beijing et l'importance que revêtent ses objectifs, principes et buts, et leur engagement à intensifier et accélérer leur mise en œuvre. La Déclaration sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing: *vers un changement transformationnel pour les femmes et les filles en Afrique*, adoptée à Addis-Abeba par la Conférence d'évaluation de Beijing + 20 est un autre cadre pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'autonomisation des femmes en Afrique. La réunion/conférence consultative pré-sommet des organisations de la société civile et des ministres africains en charge des Questions de Genre traitera principalement des liens entre les Conclusions et la Déclaration de la réunion régionale africaine d'Évaluation de Beijing +20, l'Agenda 2063 et le thème de l'Union africaine de 2015 sur l'autonomisation de la femme africaine, qui sont d'importants cadres normatifs pour la réalisation de l'Agenda de l'Afrique pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

## II. JUSTIFICATION

Conformément aux résultats de la réunion de consultation des ministres et des Organisations de la Société civile (OSC) tenue le 24 juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), la Commission de l'UA entreprendra une consultation inclusive des ministres de l'Union africaine en charge des Questions de Genre et de la Condition féminine et des réseaux des femmes dans la cadre de la GIMAC (La Campagne « Priorité au Genre »), des OSC avec la participation des CER (Communauté Economique Régionale) et des Partenaires de l'UA en vue d'élaborer des stratégies sur le thème du Sommet de l'Union africaine de 2015 « **Autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique** ». La consultation sera l'occasion pour les parties prenantes et les OSC d'engager une réflexion et de proposer des actions concrètes concernant le thème de 2015 de l'Union africaine et l'Agenda 2063 et sur la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'évaluation de Beijing + 20. Les OSC pourront également élaborer des stratégies pour influencer/utiliser ces différents cadres normatifs sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique, en rapport avec le thème du Sommet de l'UA pendant l'année 2015, et au-delà.

## III. OBJECTIF

L'objectif global de cette consultation est d'utiliser les cadres actuels - l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Thème du Sommet de l'UA de 2015 et les conclusions de la réunion régionale africaine d'Évaluation de Beijing + 20 – pour définir les actions transformatives essentielles à la réalisation de l'Agenda de l'Afrique sur le Genre.

En d'autres termes, il s'agira d'évaluer les meilleures pratiques qui ont été établies dans la mise en œuvre, pendant 20 ans, du Programme d'Action de Beijing (PAB), d'analyser l'Agenda 2063 dans sa dimension Genre et de proposer des actions concrètes pour la

réalisation du Thème de 2015 de l'Union africaine et pour la libération du potentiel des femmes pour le développement du continent.

#### **IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- a) créer des possibilités de dialogue et de consensus entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques, tels que les structures nationales s'occupant des questions de genre et les OSC, en vue d'adopter une position africaine commune sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes;
- b) entreprendre une réflexion approfondie sur l'Agenda 2063 de l'Afrique et le thème du sommet de l'UA de 2015 en vue de renforcer l'appropriation de ces cadres par l'ensemble des parties prenantes;
- c) établir des liens entre, l'Évaluation et la Déclaration régionale de Beijing + 20, l'Agenda 2063 et le thème de l'Union africaine pour 2015 en vue de définir des actions concrètes dont rapport serait fait dans le cadre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020);
- d) renforcer le partenariat entre les ministres en charge des questions de Genre et de la Condition féminine, les CER et les OSC afin qu'ils puissent de façon collective entreprendre des actions pour la mise en œuvre et la popularisation du thème de 2015, des résultats de l'Évaluation de Beijing + 20 et de l'Agenda 2063;
- e) élaborer une feuille de route qui sera mise en œuvre pendant l'année 2015 et au-delà, ainsi que d'un système de suivi et d'évaluation pour assurer la responsabilité.

#### **V. RÉSULTATS ATTENDUS**

- a) une plus grande interaction entre les structures nationales s'occupant des questions de Genre et les OSC, pour l'égalité entre hommes et femmes et pour l'autonomisation des femmes ;
- b) des actions concrètes proposées et convenues sur le thème de 2015 et l'Agenda 2063, auxquelles adhèrent toutes les structures nationales s'occupant des questions de Genre;
- c) dialogues et partenariats renforcés entre les différentes structures s'occupant des questions de Genre sur la feuille de route pour l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique;

- d) un engagement politique renforcé des dirigeants africains et de toutes les parties prenantes à réaliser l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.

## VI. MÉTHODOLOGIE:

La réunion de consultation aura trois (3) segments. Le premier segment est une séance à huis clos des ministres africains en charge des questions de Genre et de la Condition féminine, qui aura lieu le 21 janvier 2015 pour préparer leur consultation avec les OSC et d'autres parties prenantes, et pour arrêter leur programme de travail annuel avec la Commission de l'UA et la CEA.

Le deuxième segment est une réunion conjointe de la Présidente de la Commission de l'UA, des ministres en charge des questions de Genre et de la Condition féminine, des CER et de la Campagne GIMAC, le 22 janvier 2015, et qui sera axée essentiellement sur les stratégies des ministres en vue de s'approprier l'Agenda 2063 et le thème de 2015, sur les présentations sur le thème de 2015, l'Agenda 2063 de l'Afrique et sur le rapport régional et les résultats de l'évaluation de Beijing + 20. Ce deuxième segment sera un débat ouvert sur les différentes présentations.

Dans le troisième et dernier segment, le 23 janvier, les ministres seront invités à la réunion de consultation régionale de l'ONU FEMMES, sur les femmes, la paix et la sécurité qui se tiendra le 23 janvier 2015. Cette consultation est organisée par l'envoyé spécial de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité avec l'appui de l'ONU Femmes, dans le cadre de la préparation du 15e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, prévu à New York en octobre 2015. Dans ce cadre, les ministres sont encouragés à partager les expériences et les défis de leurs pays.

Ces trois (3) consultations inclusives déboucheront sur l'adoption de la décision de la réunion qui sera présentée au Sommet de l'UA de janvier 2015.

## VII. ORGANISATEURS DE LA RÉUNION

Sous la Présidence de Son Excellence Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'UA, la réunion de consultation est organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine; la Campagne « Priorité au Genre » (GIMAC), la CEA et le Bureau de liaison de l'ONU FEMMES auprès de l'Union africaine.

## VIII. PARTICIPANTS

Les ministres en charge des questions de Genre et de la Condition féminine, les Départements Genre des CER, les Réseaux des femmes de la GIMAC, LES OSC, l'ONU FEMMES et la CEA /Centre africain pour le Genre (ACG), les partenaires de l'UA, le NEPAD ainsi que les représentants du système des Nations Unies participeront à la réunion.

## **IX. DATE ET LIEU DE LA RÉUNION**

La consultation aura lieu du 21 au 23 janvier 2015 au Siège de la Commission de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie).

## **X. LANGUES DE TRAVAIL DE LA RÉUNION**

La réunion se déroulera dans les quatre langues de travail de l'UA à savoir, l'Arabe, l'Anglais, le Français et le Portugais.

## **XI. LOGISTIQUE**

- ✓ l'appui logistique sera assuré par la Commission de l'UA avec le soutien de l'ONU FEMMES et de la GIMAC ;
- ✓ le voyage, l'hébergement, les repas et le Per diem seront à la charge du PNUD.